

MAIRIE
de
DONNENHEIM



Procès-verbal
des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 11

Séance du 4 septembre 2024

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Conseiller absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre le quatre septembre à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le vingt et un août 2024 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal

*Sous la présidence de Monsieur SCHISSELE Stéphan, Maire
Secrétaire de Séance – Monsieur GISS Jean-Marc*

***Membres présents :** Mr SCHISSELE Stéphan - Mme HASE Brigitte - Mme MORIER Caroline - Mr ENDERLIN Lionel – Mr DEBEIRE François - Mme BRUCKER Catherine - Mme DELAMARE Céline - Mr RITLENG Nicolas
Arrivé de Mr GILLIG Thomas à 20h07 au point 3
Arrivé de Mr HERTZOG Frédéric à 20h10 au point 3*

Membre absent :

Mr MAETZ Dominique donne procuration à Mr GILLIG Thomas

Quorum : 6

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2024.
3. Convention de Mise à Disposition de personnel – Avenant 3
4. Chasse 2014- 2023 - Décision Modificative.
5. Travaux salle polyvalente & bibliothèque
6. Convention Caritas 2024-2026.
7. Rapports annuels 2023 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT et GRAND CYCLE DE L'EAU.
8. Aménagement jardin communal.
9. Divers

1) **Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal

DESIGNE

Mr. Jean-Marc GISS, secrétaire de la présente séance.

POUR : 8 Voix

2) **Procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2024.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

ADOPTE

le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.

POUR : 8 Voix

3) **Convention de Mise à Disposition de personnel – Avenant 3.**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la convention de mise à disposition du personnel CAH – avenant 3 pour la commune de Donnenheim

- Le document prévoit la mise à disposition :
 - d'un agent technique à hauteur de 30% de son temps de travail, sur les missions d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiment
 - d'un agent administratif, à hauteur de 21 heures par semaine, sur les missions de secrétaire de mairie
- Le Maire de la Commune de Donnenheim adresse directement aux agents susvisés toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il leur confie, il en contrôle l'exécution.
- La CAH identifie les besoins en formation des agents concernés, organise les formations et assure les dépenses occasionnées (y compris les frais de déplacement éventuels).
 - La CAH fournit les vêtements de travail aux agents
 - Le Président de la CAH exerce le pouvoir disciplinaire.
 - La Commune rembourse trimestriellement à la CAH les rémunérations & charges sociales afférentes au personnel mis à sa disposition
 - Durée de 3 ans – du 11/01/21 au 10/01/2024 et reconductible par tacite reconduction.

Monsieur ENDERLIN demande au Maire si ces modifications de temps de présence des agents permettent la bonne exécution de leurs missions

Monsieur le Maire lui répond que pour le cas de Monsieur DANSLER, la charge de travail étant plus importante en été, une partie de ses missions a été délégué à des tiers et notamment à une entreprise de prestation de services afin de répondre aux impératifs demandés.

Monsieur GILLIG propose de privilégier l'emploi d'un stagiaire ou d'un étudiant afin de limiter les coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER la convention de mise à disposition du personnel avenant 3 ainsi présentée

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Pour : 11 Voix dont 1 Procuration

4) Chasse 2015- 2023 - Décision Modificative :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le produit de la chasse pour la période 2015-2023 a été attribué aux propriétaires à la suite de la consultation écrite menée en 2014 et que ces sommes ne leur ont jamais été reversées.

La réglementation prévoit qu'à partir de la publication de l'état d'attribution, les propriétaires ont 2 ans pour réclamer ces sommes. Cet état a été publié, pour la période en question, le 30 mai 2024 et des demandes de remboursement ont été adressées à la mairie par des propriétaires.

Le budget prévisionnel 2024 ne prévoyant pas ces opérations (seuls 2 000 euros sont provisionnés au compte 673), il convient de prendre une décision modificative afin d'alimenter le compte 4648 (opération pour le compte de tiers) à partir du compte 673 (titre annulé) d'un montant de 23 400 euros correspondant à la somme totale des 9 loyers annuels d'un montant de 2 600 euros chacun perçus entre 2015 & 2023.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés après DM	0.00 €	- 23 400.00 €	23 400.00 €	0.00 €
45 Opération pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	23 400.00 €	23 400.00 €
4648/45	0.00 €	0.00 €	23 400.00 €	23 400.00 €
67 Charges spécifiques	2 000.00 €	-23 400.00 €	0.00 €	- 21 400.00 €
673/67	2 000.00 €	-23 400.00 €	0.00 €	-21 400.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement	150 658.69 €	0.00 €	0.00 €	150 658.69 €
Total général des recettes d'investissement	194 207.91 €	0.00 €	0.00 €	194 207.91 €
Total général des dépenses de fonctionnement	269 324.56 €	-23 400.00 €	23 400.00 €	269 324.56 €
Total général des recettes de fonctionnement	269 324.56 €	0.00 €	0.00 €	269 324.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative présentée ;

AUTORISE

le versement, aux propriétaires ayant fait la demande, des sommes qui leur sont dues.

Pour : 11 Voix dont 1 Procuration

5) Travaux salle polyvalente & bibliothèque

Monsieur le Maire indique aux conseillers que des travaux d'entretien de la salle polyvalente et de la bibliothèque sont nécessaires. Ces travaux portent sur 3 domaines spécifiques :

- Plafond de la salle des fêtes
- Eclairage des bâtiments Salle Polyvalente et Bibliothèque
- Restructuration fibre du bâtiment Salle Polyvalente

Il rappelle que ces projets ont été programmés, discutés et évalués lors du vote du BP 2024 à l'occasion de la séance du conseil municipal du 27 mars 2024.

Monsieur le Maire présente aux élus les offres qui ont été réceptionnées.

OFFRE - CHANGEMENT DES LUMINAIRES

	ELETRICITE REMOND				
	(Wingersheim les 4 bans)	DONISTA (Strasbourg)	EIE (Haguenau)	DOLLINGER (Berstheim)	DOMOSELEC (Souffelweyersheim)
Salle polyvalente sous-sol	2 914,00 €	3 810,00 €	2 229,00 €	5 100,00 €	2 625,00 €
Salle polyvalente RDC hall				575,00 €	172,17 €
Salle polyvalente RDC	2 209,80 €	2 360,72 €	3 366,49 €	1 950,00 €	1 263,24 €
Salle polyvalente étage			111,45 €	255,00 €	131,25 €
Bibliothèque – entrée				360,00 €	135,43 €
Bibliothèque -	2 166,50 €	1 093,34 €	1 756,31 €	1 890,00 €	796,56 €
Bibliothèque – annexe				1 150,00 €	344,34 €
Divers		200,00 €	195,00 €	2 299,10 €	
TOTAL HT	7 291,10 €	7 464,06 €	7 658,25 €	13 579,10 €	5 467,99 €
TOTAL TTC	8 749,32 €	8 956,87 €	9 189,90 €	16 294,92 €	6 561,59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ

Le devis de la société Electricité REMOND pour le remplacement des luminaires de l'ensemble des bâtiments salle polyvalente et bibliothèque pour un montant de 7 291,10 € HT soit 8 749,32 € TTC.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour : 11 Voix dont 1 Procuration

OFFRE - FIBRE

	ELETRICITE REMOND (Wingersheim les 4 bans)	DOLLINGER (Berstheim)	DONISTA (Strasbourg)	DOMOSELEC (Souffelweyersheim)
Salle polyvalente	3 240,00 €	8 789,30 €	7 123,99 €	4 474.61 €
TOTAL HT	3 240,00 €	8 789,30 €	7 123,99 €	4 474.61 €
TOTAL TTC	3 888,00 €	10 547,16 €	8 548,78 €	5 369.30 €

Madame RIBSTEIN questionne l'assemblée sur l'opportunité de faire réaliser ces travaux alors même qu'un nouvel aménagement de la salle avait été évoqué lors d'une précédente séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui répond que des travaux de grandes ampleurs nécessiterait un investissement financier très important que la commune ne peut pas, à ce jour, se permettre. Il souligne également la vétusté du plafond et des lumières de la salle et de l'urgence de remplacer ces équipements afin de garantir la sécurité et la continuité de son utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE

Le devis de la société Electricité REMOND pour le déploiement du réseau fibre dans le bâtiment salle polyvalente pour un montant de 3 240,00 € HT soit 3 888,00 € TTC.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour : 11 Voix dont 1 Procuration

OFFRE - CHANGEMENT DES FAUX PLAFONDS

	DIEBOLD	GEISTEL	PIRES	WEREYSTENGER	STEFFEN
Dépose du Faux plafond existant 1200 x 600 mm	938,00 €	804,00 €	3 350,00 €	2 205,64 €	603,00 €
Dépose de l'isolant laine de roche	938,00 €	536,00 €		1 164,46 €	603,00 €
Dépose de l'ossature métallique	670,00 €	402,00 €		4 943,26 €	603,00 €
Plafonds suspendus en laine de roche yc ossature métallique avec atténuation 41 DB	6 793.80 €	6 834.80 €	7 919.40 €	3 320.52 €	10 568.13 €
TOTAL HT	9 339,80 €	8 576,00 €	11 269,40 €	11 633,88 €	12 377,13 €
TOTAL TTC	11 207,76 €	10 291,20 €	13 523,28 €	13 960,66 €	14 852.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE

Le devis de la société GEISTEL pour le remplacement du faux plafond de la salle polyvalente pour un montant de 8 576,00 € HT soit 10 291,20 € TTC.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Pour : 11 Voix dont 1 Procuration

6.) Convention CARITAS 2024-2026

Monsieur le Maire rappelle que l'épicerie solidaire de Brumath se situe au 1 rue du Marché. Elle a ouvert ses portes en octobre 2018. Elle est accessible à l'ensemble des habitants des communes partenaires : BRUMATH, DONNENHEIM, GEUDERTHEIM, KRAUTWILLER, KRIEGSHEIM, MOMMENHEIM, OLWISHEIM, ROTTELSHEIM, MITTELSHAEFFOLSHEIM, BILWISHEIM et BERNOLSHEIM.

Les épiceries solidaires de Caritas Alsace adhèrent à la Charte Nationale des épiceries sociales et solidaires. Elles soutiennent les personnes et familles en précarité sur orientation des services sociaux. Les personnes accueillies viennent faire leurs courses en ne payant que 10% du prix. Les économies ainsi réalisées lors des achats, permettent aux familles et personnes de régler une dette, une facture ou de financer un projet.

L'épicerie solidaire est aussi un lieu d'accueil et d'échanges. Elle permet d'engager un accompagnement avec les familles accueillies afin de les aider à améliorer leur quotidien, à retrouver une certaine autonomie. Cet accompagnement se réalise aussi à travers des ateliers collectifs

Les objectifs de l'épicerie sont les suivants :

- Une aide alimentaire de qualité (respect des règles d'hygiène, alimentation équilibrée et respectueuse de la santé),
- Un rôle d'acteur de proximité et de développement local,
- Un soutien à l'insertion sociale et professionnelle,
- Une qualité d'accueil des publics,
- Une action pédagogique,
- Un rôle de promotion du bénévolat,
- Un travail en réseau pour « créer du lien ».

Une **Conseillère en Economie Sociale Familiale** (Carole BIEBLER) assure le volet social aussi bien individuel que collectif auprès des personnes et organise le fonctionnement de l'épicerie. Cette équipe est constituée de **25 bénévoles** qui tout au long de l'année, œuvrent dans différents domaines au sein de l'épicerie.

La convention d'origine entre CARITAS et la commune de DONNENHEIM a été actée par le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2017. Elle était valable du 1^{er} janvier 2018 au 31/12/2020 puis renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans. Elle est désormais échue. Il convient de délibérer sur la mise en place d'une nouvelle convention pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. La contribution financière de la commune de DONNENHEIM est inchangée et se situe à 1 Euro par habitant et par an, selon le chiffre de population de la commune au 1^{er} janvier de l'année de signature de la présente convention.

Je vous invite à approuver le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de gestion de l'épicerie solidaire de Brumath, telle que jointe en annexe ;

AUTORISE

le versement à l'association Caritas Alsace d'une subvention de fonctionnement d'un euro par habitant et par an, selon le chiffre de la population de la commune au 1^{er} janvier de l'année de signature de la présente convention.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec Caritas Alsace, et à prendre toute mesure nécessaire à la concrétisation de ce dispositif.

POUR : 11 Voix dont 1 Procuration

7) Rapports annuels 2023 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT et GRAND CYCLE DE L'EAU.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels Eau / Assainissement / Grand cycle de l'eau établis par le SDEA pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE

de ces différents rapports.

8) Aménagement jardin communal :

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il n'a pas réceptionné les documents permettant de présenter ce point. Il propose à l'assemblée d'ajourner le point 8 de l'ordre du jour.

9) Divers :

- Travaux de voirie à Wingersheim
Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'à partir du 29 octobre 2024 et pour une période encore indéterminée, des travaux de voirie vont être réalisés à Wingersheim et sur la RD menant à Krautwiller. Un report de la circulation pourrait avoir lieu vers la rue du Canal bien qu'interdite à la circulation. Des contrôles vont être effectués par la Gendarmerie.
- RPI
Monsieur le Maire indique aux conseillers que lui et ses homologues de Bilwisheim, Olwisheim et Mittelschaeffolsheim iront à la rencontre des enfants de l'Ecole la Rose des Vents le 17 septembre prochain.
- Association
Monsieur le Maire informe les élus que la Rentrée Sportive ASL s'effectuera le 11 septembre 2024.
- Bibliothèque
Une Animation Manga sera proposée par l'équipe des bénévoles de la Bibliothèque le 26 octobre prochain.
- Aire de jeux rue des Cigognes
Madame BRUCKER propose d'équiper l'espace dédié aux enfants d'un tourniquet. Monsieur le Maire lui répond que cela peut être envisagé et la charge de prendre contact avec des entreprises pour obtenir des devis.
Monsieur GILLIG indique que ce lieu public pourrait être agrémenté d'un ou plusieurs arbre(s) pour protéger les enfants de la chaleur.
- Fête de Noël 2024
Madame BRUCKER questionne l'assemblée sur la date et le programme des festivités liées à Noël et propose plusieurs idées telles que l'organisation d'un jeu de piste ou d'une chasse au trésor. Un prestataire pourrait également intervenir pour

animer l'après-midi. Le réseau TILT va être consulté pour savoir si des activités vont être organisées.

Monsieur le Maire lui répond que cette fête pourrait se tenir le 14 décembre prochain et qu'une réflexion commune allait être menée sur le programme de ce rendez-vous.

- **Equipement urbain**

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la commune de Truchtersheim remplace son mobilier urbain et propose d'offrir ses anciens bancs. Une demande a été adressée à Monsieur VOGEL, Maire de la commune, pour 7 bancs qui après restauration, pourront être installés aux abords de l'Ecole la Rose des Vents et du verger communal.

L'assemblée n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h05

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELÉ	
Monsieur Jean-Marc GISS	